BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 100 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 15 Mars 1916

RAPPORTS ET RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET Cie
RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1916

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Conseil d'Administration :

MM. Ed. NOETZLIN, *Président honoraire,*
G. GRIOLET, *Président,*
S. DERVILLÉ, *Vice-Président,*
A. TURRETTINI, *Vice-Président, Directeur Général.*
A. BÉNAC, *Administrateur,*
Cte FOY, —
Cte A. de GERMINY, —
Bon Hély d'OISSEL, —
E. STERN, —
J. H. THORS. —

Censeurs :

MM. G. DUTILLEUL, J. KULP et G. TEYSSIER.

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1916 :

MM. R. SAUTTER et Cte de LYROT.

Direction :

MM. Hce FINALY, E. MORET et H. CHABERT, *Directeurs.*
MM. F. GAINE et P. RENGNET, *Sous-Directeurs.*

Secrétaire Général :

M. A. ATTHALIN.

Chef du Contrôle :

M. A. STOSSKOPF.

Fondés de Pouvoirs :

MM. Jh CHOPPIN de JANVRY, R. BOUSQUET, H. BALLET-BAZ, C. COUTURE, P. GRUNEWALD, H. SIMON, A. SARTELET.

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: 100 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 15 Mars 1916

Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport des Commissaires.
Résolutions de l'Assemblée.
Comptes de l'Exercice 1915.

PARIS
IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET Cie
RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1916

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 15 Mars 1916

MESSIEURS,

Depuis notre dernière Assemblée Générale, d'importants progrès ont été réalisés dans l'ordre économique et financier.

La liquidation de la Bourse de Paris a pu être effectuée, au mois de Septembre dernier, dans des conditions qui font honneur à la Compagnie des Agents de Change.

Sous l'énergique et habile direction du Ministre des Finances, les émissions des Bons de la Défense Nationale et des Obligations décennales, plus récemment l'éclatant succès de l'Emprunt 5 °/₀ de la Défense Nationale, ont contribué à fournir les ressources que la guerre exige dans des proportions sans cesse croissantes.

En même temps, des crédits obtenus en Angleterre et aux États-Unis, soit par l'État, soit par la Banque de France, soit par des Groupes de Banques ou d'Établissements de Crédit, dont nous faisons partie, ainsi que les rachats de titres américains placés en France, ont permis d'atténuer, au point de vue du change, les conséquences des paiements à faire à l'étranger pour les importations qui nous sont nécessaires.

La Banque de Paris et des Pays-Bas a participé à ces opérations et son intervention a été particulièrement importante pour celles qui ont eu pour objet le rachat des titres américains à l'introduction desquels elle avait, il y a quelques années, donné son concours.

Mais nous avons dû surtout, en vue d'asseoir, ainsi que nous vous le disions dans notre dernier Rapport, la situation de la Banque sur des bases qui soient de nature à donner toutes les garanties désirables, nous appliquer à compléter les mesures que nous avions résolument inaugurées l'an dernier en effectuant, sur l'ensemble de nos comptes, les amortissements que vous avez unanimement approuvés.

L'examen du Bilan que nous vous soumettons aujourd'hui suffit à montrer que le but que nous avions en vue a été atteint.

Notre Bilan au 31 Décembre 1915 présente, en effet, de très importantes différences par comparaison avec le Bilan au 31 Décembre 1914.

Au PASSIF, les chapitres qui concernent les *Engagements de la Banque envers les tiers* offrent une réduction totale de 146.958.503 fr. 55 c.

Les *Effets à Payer*, dont le montant pour le siège social s'élevait au 31 Décembre 1914 à 43.606.308 fr. 73 c., ont été entièrement soldés. Le chiffre de 3.694.329 fr. 70 c. qui figure actuellement au même compte concerne des effets récemment créés en exécution de crédits ouverts à des clients.

D'autre part, le solde des *Comptes-Courants Créditeurs* n'est plus que de 109.906.428 fr. 51 c. au lieu de 231.127.263 fr. 96 c., présentant la très forte réduction de 121.220.835 fr. 45 c. par suite de remboursements effectués. Les États et les Sociétés, qui avaient conservé de très importants crédits à la suite des opérations récemment faites pour leur compte, ont dû effectuer, dans les plus courts délais, les retraits nécessités par les besoins résultant de la guerre.

Nous avons pu faire face à toutes ces exigibilités et entièrement par nos propres moyens.

Les Comptes de l'ACTIF du Bilan se sont trouvés nécessairement réduits dans une proportion équivalente, en raison surtout des recouvrements que nous avons effectués sur les Comptes-Courants Débiteurs et du remboursement qui nous a été fait de la plus grande partie des reports.

Le résultat de ces mouvements de comptes dans les deux sens se traduit par les deux chiffres suivants qui résument notre situation :

Le PASSIF de la Banque *envers les tiers* n'est plus que de. . . . . Fr. 216.514.940 03
alors que son ACTIF s'élève à. . . . . Fr. 425.326.226 79

Les comptes de nos *Succursales d'Amsterdam et de Genève* n'ont subi que des modifications provenant de règlements qui leur ont été faits par leur clientèle. En ce qui concerne la Succursale de Bruxelles, nous avons dû maintenir au Bilan les chiffres de la situation dressée au 30 Juin 1914. Cette Succursale, ainsi que nous vous l'avons dit l'an dernier, a été mise sous séquestre par l'autorité allemande et nous n'avons pu recevoir ses comptes.

L'évaluation des *Titres* de la Banque, *Fonds d'État*, *Actions* et *Obligations*, présentait les mêmes difficultés que pour le Bilan de l'Exercice 1914. De même que l'année dernière, il aurait été impossible de s'en tenir, comme autrefois, à notre règle habituelle, consistant à prendre pour base d'estimation des valeurs cotées le cours moyen du mois de Décembre ou le cours moyen du 31 décembre, lorsque ce cours était inférieur à la moyenne du mois. La Bourse a bien été rouverte en Décembre 1914. Mais les cours à terme, qui n'ont été repris qu'en Septembre 1915, ont été et sont encore limités aux achats et aux ventes ayant pour objet la liquidation des opérations antérieures au mois d'Août 1914. D'autre part, au Comptant comme à Terme, les cotations ont toujours été très rares et n'ont, cette année encore, porté, sauf pour quelques titres favorisés par les circonstances, que sur un très petit nombre d'opérations. L'année dernière, nous avions dû nous borner à reviser l'évaluation antérieure des titres que des causes particulières de dépréciation avaient atteints. Nous ajoutions, dans notre Rapport à la dernière Assemblée Générale, que ce n'était là qu'une évaluation provisoire et que c'était plus spécialement en vue des modifications que l'Exercice 1915 pourrait apporter à ces cours que le solde du compte Profits et Pertes de 1914 s'élevant à la somme de 12.136.791 fr. 79 c., se trouverait réservé.

L'incertitude où nous nous sommes alors trouvés n'ayant pris fin, ni dans un sens ni dans l'autre, nous considérons que la même solution doit être adoptée.

Nous vous proposons, en conséquence, de maintenir, à l'Actif du Bilan, la même évaluation des titres et, d'autre part, de conserver au Passif, avec la même affectation éventuelle, le montant des bénéfices de l'Exercice 1914 s'élevant à la somme de 12.136.791 fr. 79 c. Si, contrairement à notre attente, cette provision était insuffisante à l'époque où une évaluation définitive pourra être effectuée, il y serait facilement pourvu par l'ensemble de nos Réserves et Fonds de Prévoyance, qui ne s'élèvent pas à moins de 91.420.052 fr. 33 c.

Le Compte de *Profits et Pertes* pour l'Exercice 1915 se solde par un crédit de 5.254.442 fr. 64 c. qui représente la différence entre les produits des opérations de Banque courantes réalisées pendant l'Exercice et les dépenses corrélatives, ainsi que nos Frais Généraux et Charges de toute nature.

Ce résultat permet la distribution d'un dividende de 25 francs par action, sous déduction des impôts, — taxe sur le revenu pour tous les titres et droit de transmission en ce qui concerne les titres au porteur pour l'exercice 1914 (fr. $4,79^{64}$) et pour l'exercice 1915 (fr. $4,55^{38}$) —. Ce dividende, représentant une somme de fr. 5.000.000, laisserait sur celle ci-dessus de fr. 5.254.442,64 un excédent qui serait ajouté aux Profits et Pertes précédemment reportés.

Le dévouement dont notre Personnel, à Paris et dans nos Suc-

cursales, a toujours fait preuve, ne s'est pas démenti au cours de l'année 1915. Nous tenons à rendre hommage à l'intelligent concours qu'il nous a donné et qui, malgré l'état de guerre, a assuré le fonctionnement régulier de nos services.

Nos sympathiques pensées vont à tous ceux qui, depuis dix-huit mois, luttent avec une abnégation et un courage inlassables pour le Pays dont ils assureront la victoire.

La liste déjà trop longue de ceux qui sont tombés au Champ d'Honneur, s'est, hélas, augmentée. Nous adressons à ces nouvelles victimes de la guerre notre souvenir ému et à leurs familles, si cruellement éprouvées, l'expression de nos regrets attristés.

Notre pensée se porte aussi vers ceux qui ont été blessés, faits prisonniers ou sont disparus. A ceux qui ont été l'objet de citations à l'Ordre du Jour ou de promotions, nous envoyons nos félicitations cordiales.

Nous avons maintenu à l'égard des Agents mobilisés les allocations que nous leur avons accordées et qui, ainsi que nous vous l'avons dit l'an dernier, sont proportionnées aux charges de famille. Ces allocations, pour un grand nombre d'Agents, correspondent à l'intégralité de leur traitement.

Nous avons eu, il y a deux mois, à déplorer la mort de M. Raphaël de Bauer, Administrateur-Directeur de notre Succursale de Bruxelles. Il y a plus de vingt années que M. R. de Bauer avait été appelé à faire partie de notre Conseil d'Administration. Mais sa collaboration remontait à une époque encore plus ancienne, puisqu'il dirigeait la Succursale de Bruxelles depuis la fondation de la Banque en 1872. L'intelligence et l'activité dont il fit preuve pendant cette longue période lui avaient acquis une situation personnelle qui profita largement à la Banque ainsi qu'au développement de sa Succursale. Lorsqu'au mois d'Août 1914, la ville de Bruxelles fut occupée par l'armée allemande, M. R. de Bauer avait tenu à rester à son poste, malgré un état de santé déjà très précaire. Nous conserverons fidèlement le souvenir de ce regretté Collègue, pour qui nous avions autant d'affection que d'estime.

M. G. Griolet, élu Administrateur dans l'Assemblée Générale du 3 Mai 1910, arrive à l'expiration de son mandat. Aux termes de l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Vous avez à pourvoir à la nomination d'un Censeur, en remplacement de M. G. Teyssier, Censeur sortant et rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après lecture du Rapport de Messieurs les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette Salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier dans votre Assemblée générale ordinaire du 31 Mai 1915.

Le Bilan qui vous est soumis se présente dans des conditions analogues à celles de l'année dernière.

En effet, votre succursale de Bruxelles, qui est toujours contrôlée par un séquestre nommé par le Gouvernement allemand, n'a aucune relation avec le Siège social qui n'a pu, en conséquence, recevoir aucune écriture; ce sont donc les comptes établis au 30 Juin 1914 par cette Succursale, qui figurent au Bilan.

D'autre part, bien que la Bourse de Paris, d'abord rouverte pour les opérations au comptant, ait recommencé à enregistrer quelques transactions à terme, ces opérations, strictement limitées d'ailleurs à la liquidation des positions prises antérieurement à la déclaration de guerre, ne concernent que quelques valeurs et roulent sur des

chiffres si peu importants qu'il est difficile d'en faire la base d'un Bilan comme en temps normal; votre Conseil a estimé qu'il valait mieux s'en tenir à l'estimation de vos valeurs qui avait été adoptée pour l'établissement du Bilan de l'année précédente.

D'ailleurs, au Passif du Bilan, et en vue des modifications qu'une évaluation ultérieure et définitive pourrait apporter à cette estimation, votre Conseil vous propose de laisser figurer intégralement le report des bénéfices de l'Exercice 1914, soit 12,136,791 fr. 79 c.

Pendant tout le cours de l'Exercice 1915, votre Conseil s'est appliqué à liquider les engagements antérieurs et à faire rentrer les créances; le résultat de ces efforts s'est fait sentir sur les différents chapitres de votre Bilan; c'est ainsi que les sommes dues aux tiers et comprises sous les rubriques : *Effets à payer — Correspondants et Comptes courants — Coupons à payer — Dotation en faveur du personnel* (compte ancien) — *Comptes divers* ne se montent plus qu'à. . . . . Fr. 216.514.940 03
contre. . . . . Fr. 363.473.443 58
l'an dernier.

Par contre, à l'Actif, certains chapitres du Bilan ont sensiblement diminué.

Les Comptes courants des Syndicats. . Fr. 9.588.027 40
contre. . . . . Fr. 25.102.424 27
au précédent Bilan.

Les Correspondants et Comptes courants. Fr. 106.734.092 15
contre. . . . . Fr. 164.592.122 66

Les Reports. . . . . Fr. 20.887.321 »
contre. . . . . Fr. 67.107.257 53

Les Participations diverses. . . . . Fr. 29.179.580 »
contre. . . . . Fr. 50.241.942 21

Les *Avances sur garanties, les Fonds d'État, Actions et Obligations* formant un total de . . . . . Fr. 140.170.993 52
se présentent en augmentation de. . . . . Fr. 3.373.050 05
sur les chiffres du précédent Bilan, par suite de la liquidation effectuée pendant l'Exercice d'un certain nombre de Syndicats et de participations diverses qui ont donné lieu à des règlements en titres, lesquels titres sont venus accroître les chapitres ci-dessus indiqués.

Au 31 Décembre, le portefeuille de la Banque de Paris et des Pays-Bas comprenait 32 fonds d'État, 321 espèces d'actions, 38 espèces d'obligations et 88 participations diverses; soit, au total, 479 valeurs différentes, contre 520 l'an dernier.

Les réserves de votre Société sont comprises sous les rubriques suivantes :

Réserve légale . . . . . Fr. 10.000.000 »

Réserve extraordinaire. . . . . Fr. 68.750.000 »

Fonds de prévoyance appartenant aux Actionnaires. . . . . Fr. 12.147.565 85

Fonds de prévoyance appartenant aux Administrateurs en exercice . . . . . Fr. 522.486 48

elles se montent, au total, à . . . . . Fr. 91.420.052 33
non compris le report à nouveau de l'Exercice précédent, s'élevant à. . . . . Fr. 12.136.791 79

Les autres chapitres de votre Bilan n'appellent aucune observation spéciale.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au crédit de ce compte, tous les chapitres se présentent en sensible diminution par rapport à l'Exercice précédent, qui n'avait comporté que cinq mois de guerre. Leur ensemble qui comprend les produits provenant des opérations de l'Exercice s'élève

à	Fr.	8.161.810 95
contre	Fr.	15.213.929 51

l'an dernier.

Au débit, les frais généraux présentent une

diminution de.	Fr.	169.769 41
et ne s'élèvent au total qu'à	Fr.	2.907.368 31
contre	Fr.	3.077.137 72

l'an dernier.

En résumé, le compte de Profits et Pertes se

solde par un bénéfice net de	Fr.	5.254.442 64

Votre Conseil vous propose de répartir un dividende de 5 °/₀ aux 200.000 actions formant le capital social ; cette répartition absorbera une

somme de.	Fr.	5.000.000 »
le solde, soit	Fr.	254.442 64

serait à ajouter au report à nouveau de l'an dernier, qui s'élèverait ainsi à. . . . . Fr. 12.391.234 43

Étant donnés les larges amortissements auxquels avait procédé votre Conseil l'an dernier et les réserves importantes que possède votre Société et que nous vous avons rappelées ci-dessus, cette répartition nous paraît justifiée et nous vous proposons de l'approuver, ainsi que tous les comptes qui vous sont soumis.

Paris, le 25 Février 1916.

Les Commissaires :

Cte de LYROT. R. SAUTTER.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 15 MARS 1916.

Première Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

Approuve, dans toutes leurs parties, le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1915, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration ;

Et fixe à **25** francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1er Avril prochain sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Deuxième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE réélit :

M. GRIOLET, Administrateur.

Troisième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE réélit :

M. G. TEYSSIER, Censeur.

Quatrième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE nomme :

MM. R. SAUTTER et le Comte de LYROT

Commissaires, chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1916, avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque ;

et fixe à deux mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle du ou des Commissaires.

COMPTES

De l'Exercice 1915

BILAN GÉNÉRAL au 31 Décembre 1915.

ACTIF

		SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque . . . . . Fr.		28.638.627 13	3.348.629 48	31.987.256 61
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.		17.370.867 10	3.773.691 01	21.144.558 11
Portefeuille-Effets	France et Bons de la Défense Nationale . .	30.151.961 35	94.652 60	30.246.613 95
	Étranger	13.980.113 80	3.136.974 71	17.117.088 51
Succursales . .	Comptes fixes	8.000.000 »	» »	20.418.146 87
	Comptes-courants	12.418.146 87	» »	
Comptes-courants des Syndicats		5.887.170 27	3.700.857 13	9.588.027 40
Correspondants et Comptes-courants		95.899.882 98	10.834.209 17	106.734.092 15
Reports		14.999.896 92	5.887.424 08	20.887.321 »
Coupons à encaisser		1.459.069 60	3.057.168 40	4.516.238 »
Avances sur garanties		18.451.401 33	8.636.740 05	27.088.141 38
Fonds d'États.		11.788.473 55	2.229.843 88	14.018.317 43
Actions et Obligations		89.272.931 71	9.791.603 »	99 064 534 71
Participations diverses		23.454.238 18	5.725.341 82	29.179.580 »
Comptes divers		2.234.827 97	837.647 03	3.072.475 »
Immeubles de la Société . Fr.	15.729.482 52			
A déduire amortissements .	5.859.611 83	9.869.870 69	812.111 85	10.681.982 54
Fr.		383.877.479 45	61.866.894 21	445.744.373 66

PASSIF

		SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social. . . . . Fr.		100.000.000 »	» »	100.000.000 »
Réserve légale		10.000.000 »	» »	10.000.000 »
Réserve extraordinaire.		68.750.000 »	» »	81.420.052 33
Fonds de prévoyance	Appartenant aux Actionnaires	12.147.565 85	» »	
	Appartenant aux Administrateurs en exercice	522.486 48	» »	
Effets à payer		3.694.329 70	1.577.171 29	5.271.500 99
Succursales. .	Comptes fixes.	» »	8.000.000 »	20.418 146 87
	Comptes courants	» »	12.418.146 87	
Correspondants et comptes courants.		109.906.428 51	35.862.592 11	145.769.020 62
Coupons à payer		53.464.035 35	141.335 11	53.605.370 46
Dotation en faveur du Personnel (compte ancien) .		1.104.042 64	» »	1.104.042 64
Comptes divers.		7.229.326 54	3.535.678 78	10.765.005 32
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1914		12.136.791 79	» »	12.136.791 79
Profits et pertes. — Exercice 1915		4.922.472 59	331.970 05	5.254.442 64
Fr.		383.877.479 45	61.866.894 21	445.744.373 66

COMPTE DE PROFITS et PERTES (Exercice 1915)

DOIT

I	
Abonnement au timbre, impôts et contributions . . . . . Fr.	336.343 25
II	
Appointements, gratifications et frais de bureaux.	2.017.577 83
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc	189.841 67
III	
Frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque	52.445 56
IV	
Annuité pour la dotation de retraites et de la Caisse de prévoyance pour le Personnel.	200.000 »
V	
Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.	
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence. . .	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires.	11.160 »
VI	
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général	5.254.442 64
Fr.	8.161.810 95

AVOIR

Commissions . . . . . Fr.	1.366.720 44
Intérêts et bénéfice du portefeuille	5 433.696 08
Reports	1.029.424 38
Bénéfice net des Succursales	331.970 05
Fr.	8.161.810 95

RÉPARTITION

Bénéfice net	Fr	5.254.442 64
SOLDE reporté de l'Exercice 1914		12.136.791 79
	Fr.	17.391.234 43
A répartir :		
DIVIDENDE de **vingt-cinq francs** par action sur les 200,000 actions formant le capital social		5.000.000 »
SOLDE à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1916 . . .	Fr.	12.391.234 43

1837. — Paris. — Imp. Hennuyé et Cie, rue de Damiette, 2, 4 et 4 bis. 3-16

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALES

	COMITÉS CONSULTATIFS	DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS	
AMSTERDAM.	MM. G. M. BOISSEVAIN. C. H. van TIENHOVEN. E. D. van WALRÉE.	Directeur . . . . Sous-Directeur . . Fondés de Pouvoirs	M. J. G. SIEGERS. M. M. H. GODSCHALK. MM. J.-B. HERT. L. E. VOORZANGER.
BRUXELLES. .	Jules JADOT. A. LÉON. Cte d'OULTREMONT.	Directeur Adjoint. Sous-Directeurs . Fondés de Pouvoirs	M. L. BAUER. MM. H. RULOFFS. Robert de BAUER. MM. A. ORTMANS. E. BASTADY.
GENÈVE . . .	MM. A. CHENEVIÈRE. J. ODIER. G. PICTET. E. SAUTTER.	Directeur . . . . Sous-Directeur. . Fondé de Pouvoirs.	M. A. ROCH. M. C. G. AUBERT M. G. ROCH